

## Barème fiscal des frais de carburants pour 2012

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 26/03/2013
- Dernière mise à jour de la fiche : 26/03/2013

## Barème fiscal des frais de carburants pour 2012

Les exploitants individuels et certaines sociétés civiles de moyens tenant une comptabilité super-simplifiée peuvent évaluer forfaitairement leurs frais de carburant consommé lors de leurs déplacements professionnels en appliquant des barèmes spécifiques publiés chaque année par l'administration fiscale.

### Barème kilométrique 2012 pour les voitures

CV	Gazole (en €)	Super sans plomb (en €)	GPL (en €)
3 à 4	0,077	0,104	0,066
5 à 7	0,095	0,128	0,081
8 et 9	0,113	0,152	0,097
10 et 11	0,128	0,171	0,109
12 et plus	0,142	0,19	0,121

**Barème kilométrique 2012 pour les deux-roues (vélomoteurs, scooters et**

**motocyclettes)**

Puissance fiscale	Frais de carburant au kilomètre (en €)
< à 50 CC	0,033
De 50 CC à 125 CC	0,067
De 3 à 5 CV	0,085
Au-delà de 5 CV	0,118

**Sources :**

- BOFiP-BOI-BAREME-000003